



Les conditions de location

La réservation d'une location implique l'acceptation de nos conditions.

UTILISATION :

Vous pouvez prendre possession de l'hébergement à partir de 16h le jour de l'arrivée, et il vous est demandé de libérer les lieux à 10h le jour du départ. La semaine s'entend pour une durée de 7 nuits.

Pour les week-ends, l'arrivée est prévue à partir du vendredi 18h, et le départ avant le dimanche 18h.

La location ne pourra être prolongée sans l'accord préalable du propriétaire.

Votre contrat de location est établi pour un nombre précis de personnes. Si vous êtes plus nombreux, avertissez le propriétaire pour vous assurer qu'il puisse accueillir les occupants supplémentaires. A défaut, vous vous exposez à une rupture possible du contrat.

Un inventaire est effectué par le propriétaire ou son représentant à l'arrivée et au départ, avec remise des clés. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. Le locataire est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. Le nettoyage des locaux est à la charge du vacancier pendant la période de location et avant son départ.

L'appartement doit être rendu en état de parfaite propreté, un forfait ménage de fin de location est possible sur demande. Le forfait ménage n'exclut pas un nettoyage courant minimum durant le séjour.